



**Ville de Moudon**  
Pl. de l'Hôtel-de-Ville 1  
Case postale 43  
1510 Moudon  
www.moudon.ch

**Municipalité**  
T 021 905 88 88  
F 021 905 88 89  
greffe@moudon.ch

Conseil communal  
M. Michel LOHNER  
Président  
Place de l'Hôtel-de-Ville 1  
1510 Moudon

Réf. 102.04 RM/AI

Moudon, le 12 décembre 2022

### Communication n° 11/22 (RM)

#### Travaux de conservation et restauration des voûtes de St-Etienne

Monsieur le Président  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Le Conseil communal a accepté, dans sa séance du 4 octobre 2022, le préavis municipal 24/22 intitulé « Demande d'un crédit de CHF 160'000.- pour des travaux préalables à la réfection des voûtes du chœur du Temple de St-Etienne, ainsi que pour des réparations suite à des dégâts d'eau ».

Aujourd'hui, l'étude concernant les dégâts sur les voûtes du chœur de l'église de St-Etienne, laquelle a été financée par le Canton, est terminée. Les échafaudages installés à l'intérieur de l'Eglise St-Etienne ont permis de réaliser l'étude. Il s'agit maintenant de débiter les travaux indispensables de conservation et de restauration des voûtes. Le coût des interventions est devisé à CHF 125'628.15 TTC à déduire les subventions cantonales et fédérales. Pour rappel, la location des échafaudages pour une période de 7 mois est financée par le crédit accordé par le préavis 24/22. Après cette période, le coût de chaque mois supplémentaire de location s'élève à CHF 6'081.-- TTC.

Le financement des travaux estimés à CHF 125'628.15 TTC doit faire l'objet d'une décision du Conseil communal. Or, la prochaine séance du Législatif est prévue le 14 mars 2023, soit dans trois mois. Afin d'éviter des frais de location des échafaudages à CHF 6'081.— TTC par mois dans l'attente du début et de la réalisation des travaux, la Municipalité souhaite entreprendre ceux-ci immédiatement, ce qui permettra des économies substantielles. En effet, il n'est pas envisageable de démonter et réinstaller les échafaudages pour des questions de sécurité et en raison du coût qui s'élève à près CHF 80'000.— TTC. Formellement et afin de régulariser la situation, une demande de crédit sera déposée auprès de votre Autorité pour la séance du 14 mars 2022. Les autres travaux annoncés dans le préavis 24-22 seront également chiffrés et insérés dans ce préavis. La commission gestion-finances (COGEFIN) a été préalablement informée de ce qui précède lors d'une séance le 9 décembre 2022.

En restant à disposition pour toute question, la Municipalité vous adresse, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, ses salutations les meilleures.

**AU NOM DE LA MUNICIPALITE**

La syndique :

Le secrétaire :

  
**C. PICO**

  
**A. IMERI**

